
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

le 14 avril 1992

CABINET

COMMUNIQUE

M. Jean-Pierre SUEUR, Secrétaire d'Etat aux Collectivités Locales, présentera devant l'Assemblée Nationale, en première lecture, le mardi 14 avril, le projet de loi relatif aux Caisses de Crédit Municipal.

Présentes dans 21 grandes villes, ces Caisses ont connu ces dernières années un développement très rapide qui nécessite une redéfinition du cadre juridique dans lequel elles exercent leur activité.

Tel est le sens de ce projet de loi, qui a été préparé à l'initiative de M. Pierre BÉRÉGOVOY, alors Ministre d'Etat, Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget.

En permettant aux communes-sièges de renforcer leur pouvoir et leurs responsabilités sur leurs Caisses de Crédit Municipal, ce projet de loi se situe dans la logique des projets impulsés par M. Jean-Pierre SUEUR, visant au renforcement de la décentralisation et à l'amélioration d'une plus grande transparence en matière financière, qui ont notamment connu une traduction significative avec la promulgation, le 6 février, de la loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République